



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

SNCF: calcul des pensions

Question écrite n° 37976

Texte de la question

M Louis Besson appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur les modalites de calcul de la pension de retraite des agents de la SNCF Constatant que l'indemnité de residence est exclue de ce calcul, il lui demande de lui preciser si cette situation, que les agents concernes considerent comme contraire aux reglements pris en fonction du regime special de couverture du risque vieillesse issu de la loi du 21 juillet 1909, est susceptible d'etre reconsideree positivement.

Données clés

Auteur : [M. Besson Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37976

Rubrique : Retraites: regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1111